

Communiqué de presse

SOUS EMBARGO
JUSQU'AU 9 JUIN 9 H 30

Nouvel avis du Conseil supérieur de l'éducation

Le bien-être de l'enfant à l'école : faisons nos devoirs

Québec, le 9 juin 2020. — Le Conseil supérieur de l'éducation est fier de rendre public aujourd'hui son nouvel avis intitulé *Le bien-être de l'enfant à l'école : faisons nos devoirs*, fruit du travail de la Commission de l'enseignement préscolaire et primaire (CEPEP). Ce premier avis entièrement consacré à la thématique du bien-être s'inscrit dans des valeurs, des orientations et des actions prônées depuis longtemps par le Conseil.

Puisque chaque enfant est unique, le Conseil est d'avis qu'il faut se soucier du bien-être et de la santé mentale de tous les enfants qui fréquentent les écoles primaires du Québec. Pour ce faire, il est essentiel d'agir en prévention de manière globale et universelle.

« La recherche met en évidence la fragilité des enfants, et il est de première importance de leur permettre de grandir et de vivre dans un milieu de vie sain et bienveillant pour leur permettre de se développer de façon optimale », déclare d'entrée de jeu M^{me} Maryse Lassonde, présidente du Conseil supérieur de l'éducation.

Le document dresse tout d'abord un portrait de la situation des enfants au Québec et définit les bases conceptuelles du bien-être, de même que les principes ayant guidé la réflexion du Conseil. Il décrit, notamment, la situation et les besoins des enfants, pour ensuite s'attarder aux leviers dont les milieux scolaires disposent qui peuvent être mis à profit pour leur permettre de grandir, d'apprendre et de s'épanouir dans un milieu scolaire bienveillant et pour la vie durant.

Au cœur de l'avis se retrouvent les différents facteurs de risque et de protection qui influencent le bien-être à l'école. Les caractéristiques personnelles de l'enfant sont mises en interrelation avec les différents environnements dans lesquels il évolue, soit les environnements familial, scolaire et pédagogique, professionnel et communautaire. Chacun d'entre eux est abordé de manière à mettre en évidence les leviers du système. Parmi ces leviers, ce sont les compétences sociales et émotionnelles des enfants et des adultes qui sont apparues prioritaires pour le bien-être et la santé mentale des enfants. Le Conseil aborde enfin la question de la collaboration et de la concertation à l'intérieur de l'équipe-école et entre le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux.

La dernière partie de l'avis regroupe les 18 recommandations du Conseil, dont la première s'adresse directement aux enfants pour les inviter à prendre leur place, à participer activement aux décisions, à exprimer leurs besoins, leurs inquiétudes, leurs rêves et inciter les écoles à leur donner une voix pour le faire. À l'issue de sa réflexion, le Conseil considère essentiel d'agir sur le développement des compétences sociales et émotionnelles des enfants et du personnel, sur la disponibilité des ressources pour répondre aux besoins de tous les enfants en temps opportun, sur la formation de tout le personnel scolaire ainsi que sur la collaboration et la concertation dans l'équipe-école, avec la famille et la communauté et interréseaux.

En tout temps, et plus particulièrement alors que le système d'éducation se voit bouleversé par les effets de la pandémie, l'intérêt premier de l'enfant doit être l'élément central de toute décision qui le concerne directement ou indirectement, et ce, à tous les niveaux du système.

« Je tiens à remercier, au nom du Conseil, l'ensemble des personnes qui ont contribué à l'élaboration de cet avis tant attendu, soit les enfants, les parents, les acteurs sur le terrain, les expertes et les experts consultés, les membres de la CEPEP et du Conseil », a conclu la présidente.

Consultez l'avis et tous les documents complémentaires dans la section Coffre à outils du site web du Conseil : <https://www.cse.gouv.qc.ca/trousse-bien-etre-enfants/>.

Le Conseil supérieur de l'éducation :

- A été institué en 1964 en tant qu'organisme indépendant de consultation et de réflexion en vue du développement d'une vision globale et prospective de l'éducation;
- Conseille le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et lui fait des recommandations sur toute question relative à l'éducation;
- Est constitué de 22 membres nommés par le gouvernement et issus du monde de l'éducation et d'autres secteurs d'activité de la société québécoise ainsi que d'une centaine de membres bénévoles siégeant à l'une de ses 5 commissions ou au Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation;
- Accomplit sa mission par l'exercice de trois actions : la recherche, les consultations et les délibérations.

– 30 –

Source : Mylène Gauvreau
Conseillère aux communications
Conseil supérieur de l'éducation
Tél. : 418 571-1359
mylene.gauvreau@cse.gouv.qc.ca